



LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES COMME AGENT CATALYSEUR DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE EN AFRIQUE

Document thématique présenté conjointement par la Commission de l'UA et l'Agence du
NEPAD

Lors du 17^{ème} Forum pour le Partenariat avec l'Afrique (FPA)
Addis-Abeba, Éthiopie
16 novembre 2011

LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES COMME AGENT CATALYSEUR DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE EN AFRIQUE

Document thématique présenté lors du 17^{ème} FPA

Introduction et contexte

La plus grande importance est accordée aux infrastructures car elles constituent un socle pour la croissance et le développement en Afrique. Le déficit structurel en infrastructures constitue un sérieux handicap à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté en Afrique. Au niveau micro-économique, il est de notoriété que les investissements consacrés aux infrastructures stimulent les activités du secteur privé en réduisant les coûts de production et en ouvrant de nouveaux marchés, ce qui présente de nouvelles possibilités de production et d'échanges commerciaux. De même, investir dans les infrastructures est essentiel pour s'attaquer aux problèmes de la réduction de la pauvreté, atteindre les OMD et stimuler le potentiel de croissance de l'Afrique en raison des liens étroits qui existent entre les infrastructures et les principaux indicateurs de bien-être social, notamment les soins de santé, l'eau et l'assainissement, le logement, l'accumulation de capital humain et l'électrification.

Liens entre la croissance économique et le développement des infrastructures

Il est évident que le lien entre l'économie et les infrastructures est crucial pour promouvoir une croissance inclusive et un développement durable. En fait, le coût élevé du transport, de l'énergie et de l'accès à l'Internet constitue un frein majeur à la croissance économique et est en partie associé à la marginalisation constante de l'Afrique dans l'économie mondiale. Face à cette situation, les pouvoirs publics se voient contraints d'améliorer les infrastructures afin que l'Afrique devienne plus compétitive sur le marché mondial. Investir dans les routes permet de réduire les coûts du transport. De même, les investissements dans les ports et autres infrastructures logistiques ont pour effet de réduire les coûts associés au commerce, ce qui contribue à accroître la compétitivité des entreprises.

Le développement des infrastructures permet de promouvoir différents types d'activités économiques, notamment parce qu'elles constituent un intrant dans la production. En outre, leur développement améliore le produit marginal des autres capitaux utilisés dans le processus de production. Ce lien entre l'économie et les infrastructures est multidimensionnel en ce sens que la croissance économique crée le besoin en infrastructures diverses et génère les ressources nécessaires pour financer ces infrastructures. De tels chantiers d'infrastructures n'auront un effet positif sur la croissance du PIB que s'ils sont mis en œuvre en se fondant sur des analyses de rentabilité appropriées. En revanche, la non fourniture de services d'infrastructures pourrait compromettre la croissance du PIB en occasionnant des goulets d'étranglement, ce qui pourrait enrayer les possibilités de progression de la croissance économique.

Depuis le tournant du millénaire, l'Afrique a connu une croissance relativement rapide par rapport aux normes mondiales jusqu'à ce que cette croissance soit interrompue par la crise

financière et économique mondiale. Le stock d'infrastructures d'une économie se développe généralement par étapes et il a tendance à croître avec l'économie. Néanmoins, les taux de croissance des différentes infrastructures pourraient varier considérablement avec le temps, et dans certains cas ils pourraient même être négatifs parce que le taux de dépréciation est supérieur au taux d'accumulation des stocks. Le modèle historique de développement des infrastructures diffère considérablement d'un secteur à l'autre. Par conséquent, fournir les infrastructures appropriées au bon moment sera un aspect important de la poursuite du développement économique de l'Afrique. Pour ce faire, les décideurs doivent donner la priorité à la promotion du développement du type d'infrastructures approprié en temps opportun. Les infrastructures constituent à la fois un intrant et un extrant dans la production raison pour laquelle il est primordial d'investir dans ce secteur pour mener à bien le programme de réforme de l'Afrique. La planification du développement au plan municipal, national et régional rappelle constamment combien il est indispensable d'investir dans les infrastructures appropriées.

UA-NEPAD : changement de paradigme en faveur du développement des infrastructures

Des efforts concertés sont actuellement déployés pour promouvoir le développement des infrastructures aux niveaux national et régional. Par principe, l'Afrique s'attelle à systématiquement associer le secteur privé au développement, à l'exploitation et à l'entretien des infrastructures. En dépit de ces efforts, le déficit en matière d'infrastructures demeure une vive préoccupation compte tenu de la lenteur et de l'irrégularité de leur développement. Même si les réformes politiques et législatives sont sur la bonne voie au niveau local, le faible niveau d'exécution des projets d'infrastructures demeure un obstacle à la croissance et à l'atteinte des OMD. Comme l'indique la quasi-totalité des principaux indicateurs liés aux infrastructures, la majorité des pays africains restent à la traîne par rapport à la moyenne des autres pays à faible revenu.

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), en sa qualité de programme de développement phare de l'Union africaine, considère que le développement des infrastructures est une priorité sectorielle déterminante. L'Afrique s'est fixé comme objectif d'accroître les investissements dans le développement de nouvelles infrastructures et l'entretien des infrastructures existantes, la création de nouveaux cadres législatifs et la promotion des partenariats public-privé (PPP). La Commission de l'UA a élaboré des Plans directeurs des infrastructures de l'UA et le NEPAD a élaboré le Plan d'action à court terme pour les infrastructures (PACT) et le Cadre stratégique à moyen et long terme (CSMLT) dans le but d'accélérer les avancées dans ce secteur. Les différentes instances de l'UA au niveau ministériel et Sommet ont réitéré l'importance des infrastructures pour la croissance économique. Par ailleurs, les investissements dans les infrastructures constituent un ingrédient essentiel du développement du secteur privé.

Plus important encore, conscient de la gravité de la situation et des opportunités existantes en termes d'options d'investissement, le programme de réforme des politiques en Afrique propose d'importantes mesures liées aux infrastructures, notamment l'accroissement des investissements par la promotion des PPP ; des corridors de développement régionaux et des pools énergétiques ; la réduction de la fracture numérique par le biais de l'investissement dans les TIC ; la diversification des sources d'énergie et la résorption des pénuries ; tout en assurant un accès durable à un approvisionnement en eau pure et potable et à un assainissement adéquats.

S'il est vrai que l'importance de l'investissement dans les infrastructures au plan micro- et macro-économique est évident, il n'en demeure pas moins qu'au cours de la dernière décennie, l'investissement dans les infrastructures dans les pays en développement, notamment les pays africains, a chuté de manière significative, en raison de la baisse des investissements publics et privés. En Afrique – où les besoins sont énormes – les investissements du secteur public dans les infrastructures ne représentent en moyenne actuellement que 2 à 3 % du produit intérieur brut.

Le déficit en infrastructures est encore plus criant dans les pays à faible revenu et les États fragiles. Citons parmi les secteurs les plus touchés, l'énergie électrique qui est à la traîne en termes de capacité de production, de consommation d'électricité et de sécurité de fourniture. Ce déficit freine la croissance du PIB par habitant de 2 points de pourcentage par an. Il résulte de ce phénomène de sous-investissements dans les infrastructures que la plupart des pays se heurtent aujourd'hui au problème de devoir combler un énorme déficit en infrastructures, ce qui compromet la croissance et l'atteinte des objectifs sociaux et de développement en général. Des études ont montré que la mauvaise performance de l'Afrique en matière de croissance est liée au sous-investissement dans les infrastructures électriques et de télécommunication.

Défis du développement des infrastructures en Afrique

D'après les estimations, pour combler le déficit en infrastructures qui permettrait de soutenir un taux de croissance de 7 % d'ici 2015, il faudrait injecter environ 93 milliards de dollars américains par an en Afrique, répartis à part égale entre l'investissement et la maintenance au cours de la prochaine décennie. La moitié de ces besoins de financement, soit environ 45 milliards de dollars US, est déjà disponible – mais 17 à 20 milliards de dollars US, soit près de la moitié du déficit, pourraient être mobilisés par une amélioration de l'efficacité. Ceci inclut la mise en place de cadres politiques, juridiques et législatifs adéquats, l'amélioration du rendement des entreprises publiques et la maintenance des infrastructures existantes.

Encadré 1 : Statu quo des infrastructures africaines

- Moins de 10 % (dans 10 pays) et moins de 50 % (dans 33 pays) des routes en Afrique sont goudronnées.
- 40 % de la population n'a pas accès à l'eau potable.
- 60 % de la population n'a pas accès à l'assainissement de base.
- Seuls 30 % de la population rurale en Afrique sub-saharienne a accès à des routes praticables toute l'année durant.
- Les coûts de transport en Afrique sont parmi les plus élevés dans le monde.
- Seuls 30 % de la population africaine a accès à l'électricité.
- L'Afrique affiche le plus faible taux de pénétration du téléphone – 14 % (la moyenne mondiale étant de 52 %).
- L'Afrique affiche le plus faible taux de pénétration de l'Internet – 3 % (la moyenne mondiale étant de 14 %).

Source: Development Research Brief, BAD, 2009.

Le reliquat du déficit de financement est donc estimé à environ 20 à 31 milliards de dollars US par an. Plusieurs raisons peuvent expliquer le faible niveau des investissements dans les infrastructures en Afrique. Premièrement, certains investissements dans les infrastructures présentent les caractéristiques de biens publics (c'est-à-dire une non-exhaustivité et non-exclusivité de la consommation), ce qui incite très peu le secteur privé à y investir. En outre,

la participation du secteur privé pourrait être limitée par le manque de financement stable à long terme, le risque élevé propre à ce secteur, de même que les risques macro-économiques élevés résultant de l'instabilité politique et de la mauvaise gouvernance. De plus, les contraintes fiscales pourraient entraver la capacité du secteur public à injecter des capitaux dans les infrastructures.

Parmi les facteurs ayant contribué à limiter le développement des infrastructures sur le continent, on peut citer :

- *l'absence de cadre national pour le développement des infrastructures dans bon nombre de pays ;*
- *l'absence de données détaillées et fiables permettant de déterminer les besoins de financement en vue de l'investissement, de la réhabilitation et de la maintenance dans le secteur des infrastructures ;*
- *Le fait que les projets régionaux de l'UA-NEPAD ne sont pas suffisamment privilégiés dans les budgets nationaux ;*
- *le manque de ressources pour l'élaboration des projets en amont ; et*
- *le manque d'appropriation claire des projets régionaux au niveau national, ce qui rend plus difficile la formulation de ces projets.*

La crise financière mondiale et ses répercussions qui continuent de se faire sentir, ont déjà un impact néfaste sur l'Afrique, créant de nouveaux défis, étant donné la réduction des investissements et de nouvelles dépenses qu'elle a engendré. Il s'agit maintenant de jeter les bases qui permettront au continent de tirer profit de la reprise économique qui s'amorce. Il s'agirait par exemple de s'assurer que les programmes infrastructurels restent en bonne voie tout en augmentant les financements destinés au développement de nouveaux projets et en relançant les projets en difficulté afin de stimuler la croissance. En outre, les initiatives visant à maintenir une solide réserve de projets et à protéger les actifs existants pendant la période de ralentissement économique permettent d'atténuer l'impact de la crise économique.

Au fil des années, force est de constater que dans de nombreux pays africains les infrastructures se sont muées en obstacle majeur à la croissance. Cette situation a ravivé l'attention de la communauté internationale sur l'importance du financement des infrastructures et son impact sur le développement de l'Afrique. En 2008, les investissements consacrés aux infrastructures (subventions et prêts) représentaient environ 44,5 % (1,41 milliards d'UC) du portefeuille de la Banque africaine de développement. Le transport se taillait la part du lion (45,4 %), suivi de la fourniture en électricité (37,8 %) et des autres infrastructures (16,8 %).

En réalité, l'Afrique accordera plus d'attention à la mobilisation de ressources nationales en vue de son propre développement, tout en sollicitant le soutien des partenaires au développement pour financer de nouveaux projets tels que la Facilité africaine pour l'intégration et le Fonds africain pour l'intégration sous les auspices de l'UA. La quête de moyens innovants pour financer le développement de l'Afrique, en particulier les projets infrastructurels à investissements initiaux élevés, cherchera à bénéficier des ressources nationales et de la collaboration avec les partenaires au développement.

Accroissement des investissements dans les infrastructures – Réformes et initiatives africaines

Il est indubitable que de nombreux pays africains font des progrès réguliers et remarquables en matière de réformes politiques et socio-économiques, comme l'attestent les évolutions positives dans la sphère du développement. Ces mutations concernent l'amélioration de la bonne gouvernance, de meilleurs systèmes de gestion des conflits, ainsi que l'instauration de la paix, de la stabilité et de la sécurité. Outre la gouvernance politique, des avancées significatives sont réalisées sur le continent grâce à une gouvernance économique et des entreprises saine et favorable au marché, ce qui inclut la gestion des finances publiques. Ces progrès ont entraîné notamment des améliorations notables dans la gestion budgétaire, des systèmes fiscaux, une réduction des coûts liés à l'exercice des affaires, des services de soutien à la coordination des politiques, l'application des contrats, la responsabilisation et la transparence du secteur public, de même qu'un environnement globalement propice à l'investissement privé et à la croissance.

Au cours de dernières années, un nombre sans précédent de pays africains ont fait évoluer les cadres législatifs et réglementaires de leurs économies afin de faciliter la création et le fonctionnement d'entreprises nationales. Dans une région où il y a 8 ans à peine, peu d'attention était accordée à l'environnement législatif, des réformes réglementaires permettant de faciliter les affaires ont été mises en œuvre dans 36 pays sur 46 entre juin 2010 et mai 2011. Ce qui représente 78 % des pays du continent, par rapport à une moyenne de 56 % au cours des 6 dernières années – un nombre record depuis 2005. C'est une bonne nouvelle pour les entrepreneurs du continent, où lancer et faire fonctionner une entreprise demeure plus onéreux et plus complexe que partout ailleurs dans le monde.

De plus, l'Afrique est cotée parmi les marchés qui se développent le plus rapidement en matière de communication mobile, à l'échelle mondiale. Entre 2002 et 2008, le nombre d'abonnés au téléphone mobile est passé de 43 pour 1000 à 375 pour 1000, et d'après les estimations, 91 % de la population urbaine en Afrique a accès aux services de téléphonie vocale mobile. Ainsi, la participation du privé au secteur des infrastructures s'est nettement améliorée par rapport aux années 1990, atteignant les chiffres les plus élevés jamais enregistrés dans le sous-secteur de la téléphonie mobile. Conscient de l'énorme potentiel que représentent les investissements dans les infrastructures, un groupe international de premier plan, spécialisé dans les études et la communication sur les investissements – Africa Investor (Ai), a institué un prix intitulé « Infrastructure Investment Awards » décerné chaque année. Selon l'AI, il est à présent bien établi que les infrastructures africaines constituent une catégorie d'actifs dont les placements sont compétitifs, avec près de 4,435 milliards de dollars US de projets financés dans la seule première moitié de 2011, soit une augmentation substantielle par rapport aux 3,04 milliards de 2010.

En fait, quatre (4) pays africains (Maroc, Cap-Vert, Sierra Leone et Burundi) font partie des états ayant fait le plus de progrès en termes de facilitation de l'exercice des affaires en 2010/11 – avec des améliorations enregistrées dans au moins 3 domaines de réglementation selon le rapport *Doing Business*. *Un nombre significatif de pays du continent ont également enregistré des améliorations dans leur climat des affaires. Le chiffre ci-dessous indique une augmentation significative du nombre de pays africains qui ont entrepris des réformes en vue d'instaurer un meilleur climat des affaires.* Par conséquent, l'hypothèse fondamentale de *Doing Business* est que l'activité économique s'appuie sur des règles transparentes et des lois efficaces qui permettent de trouver un juste milieu entre la

nécessité de protéger l'environnement des affaires et celle d'éviter des distorsions qui imposent des coûts démesurés aux entreprises. Les résultats sont mitigés, et beaucoup reste encore à faire pour atteindre les objectifs de développement du continent.

En conséquence de ces réformes, les opportunités d'investissement s'étendent aux secteurs à croissance relativement rapide tels que les télécommunications, les banques, l'agriculture, les routes et les infrastructures de transport en commun, l'énergie et les biens de consommation. Il s'agit là d'un énorme potentiel de croissance durable, de création de richesse et de prospérité sur le continent.

L'édition 2008 de l'Etude diagnostique des infrastructures nationales en Afrique (AICD) ¹ estime que les infrastructures ont contribué en grande partie aux récentes performances de l'Afrique en matière de croissance, et qu'elles pourraient y contribuer encore davantage en dépit de la lenteur des progrès enregistrés. Cette étude indique plus loin que les services des infrastructures sont deux fois plus onéreux en Afrique que partout ailleurs dans le monde et que l'Afrique aurait besoin d'environ 93 milliards de dollars US par an, répartis équitablement entre l'investissement et la maintenance. L'AICD révèle que « l'Afrique dépense déjà 45 milliards de dollars US, soit la moitié du montant nécessaire. Par conséquent, 17 milliards de dollars US supplémentaires pourraient être mobilisés à partir de l'enveloppe existante en réalisant des gains d'efficacité. Même dans ce cas, un déficit de financement annuel de 31 milliards de dollars US demeurerait.

Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PDIA)

Conscient que les économies africaines sont relativement trop étroites pour générer les économies d'échelle requises pour stimuler le commerce régional et l'investissement, un certain nombre d'initiatives regroupant plusieurs pays ont été instaurées dans le domaine des infrastructures² afin d'accélérer la croissance économique. Les dirigeants africains ont adopté le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PDIA) comme vision continentale intégrée, cadre stratégique et programme pour le développement des infrastructures. Lorsqu'il sera finalisé, le PDIA servira de stratégie de mise en œuvre comportant des actions et phases prioritaires pour le développement des infrastructures de l'Afrique. Le PDIA constitue un suivi de différentes initiatives, notamment le Plan directeur des infrastructures de l'UA³; le Plan d'action à court terme (PACT) 2002 du NEPAD⁴, la Facilité pour la préparation des projets d'infrastructures (IPPF) du NEPAD abritée par la BAD et le Plan d'action pour l'Afrique (PAA) de l'UA-NEPAD : Ceci s'ajoute au Consortium pour les infrastructures en Afrique (CIA), qui fut un franc succès pour la mobilisation de ressources nationales, internationales et privées en faveur du développement des infrastructures, avec le soutien des pays membres du G8 et d'autres partenaires.

¹ L'étude Diagnostique des infrastructures nationales en Afrique menée en 2008 par la Banque mondiale, est un programme de connaissances totalement inédit sur les infrastructures de l'Afrique, qui est né de l'engagement pris par le Sommet du G8 de 2005 tenu à Gleneagles visant à accroître de façon substantielle l'APD accordée à l'Afrique, en particulier en faveur du secteur des infrastructures, et la création ultérieure du CIA.

² Évaluation de la mise en œuvre des projets du PACT du NEPAD pour les infrastructures – Troisième évaluation, juillet 2010

³ Le Plan directeur de la CUA et le PACT du NEPAD ont été intégrés au cadre continental du PDIA dont l'étude devrait s'achever en 2012

⁴ 120 projets formulés via les CER sont globalement classés en 4 catégories de projets: facilitation, renforcement des capacités, investissement et études

Le PDIA est une initiative co-pilotée par la Commission de l'Union africaine (CUA), l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA) et la Banque africaine de développement (BAD). Le PDIA fusionne les études du Plan directeur/initiatives politiques continentales de la CUA relatives au Cadre stratégique à moyen et long terme (CSMLT) du NEPAD.

L'étude relative au CSMLT du NEPAD financée par le FAD, et les Plans directeurs et initiatives relatives aux politiques continentales de la CUA financés par les fonds de l'UE octroyés à l'UA, ont été restructurés et fusionnés en février 2008 en un seul Programme par la CUA, l'APCN et la BAD. Ces deux initiatives ont été rebaptisées Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PDIA). La Banque africaine de développement (BAD) est l'agence d'exécution des études sectorielles du PDIA ; et l'APCN est l'agence d'exécution du Plan d'action prioritaire (PAP) du PDIA mis en œuvre par les CER et les autres parties prenantes.

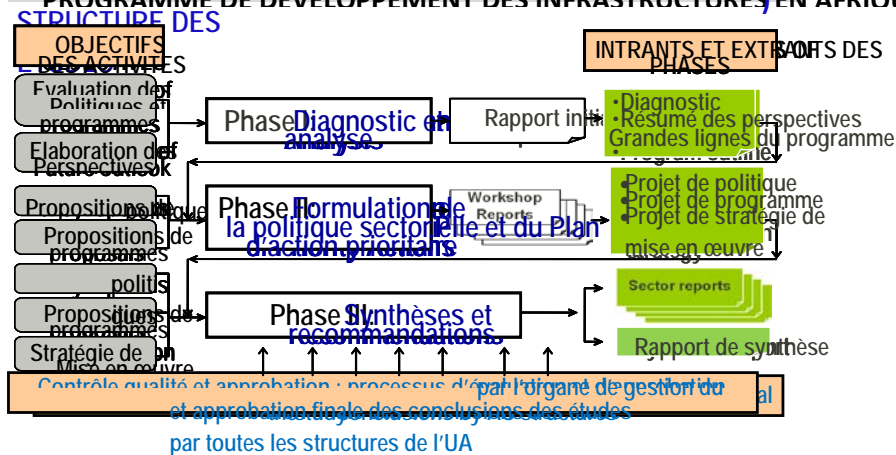
La restructuration de l'étude CSCLT initiale dans le PDIA a été approuvée par la BAD le 10 octobre 2008 conformément à la matrice de délégation de pouvoirs, compte tenu de la validité des objectifs du CSCLT par rapport à ceux du PDIA. Les composantes de l'Étude du PDIA ont été finalisées en juin 2009 et les financements ont été entièrement mobilisés le 1^{er} février 2010. Le coût des études sectorielles du PDIA est estimé à 7,7 millions d'euros.

Objectifs du PDIA

Le PDIA est un programme continental visant à développer une vision, des politiques, des stratégies et un programme doté de projets visant le développement des infrastructures régionales et continentales prioritaires dans les secteurs du transport, de l'énergie, des eaux transfrontalières et des TIC, jusqu'en 2040. Le PDIA vise trois principaux objectifs consistant à aider les décideurs africains à :

- établir un cadre stratégique pour le développement des infrastructures régionales et continentales (énergie, transport, technologie de l'information et de la communication (TIC) et eaux transfrontalières) basé sur une vision commune et partagée du développement, des objectifs stratégiques et des politiques sectorielles ;
- établir un programme de développement des infrastructures articulé autour des priorités à court, moyen et long termes, jusqu'en 2040 ; et
- élaborer une stratégie et un processus de mise en œuvre, y compris un plan d'action prioritaire.

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE (PIDA)



Workshop reports : Rapports des ateliers
Sector reports : Rapports sectoriels

Étapes du PDIA

- Dégager un consensus autour d'un programme africain de développement des infrastructures
- Mettre sur pied la structure de gouvernance et l'Équipe de gestion des projets du PDIA, de même que le Panel des experts;
- Mobiliser des financements en faveur des études sectorielles du PDIA, avec le soutien des partenaires
- Approuver le consortium des entreprises contractantes ; et démarrage des études sectorielles - mai 2010;
- Lancement officiel (15^{ème} Sommet de l'UA, Kampala, Ouganda, en juillet 2010) ;
- Atelier du PDIA sur le dialogue avec les acteurs du secteur privé.

L'Initiative présidentielle de promotion des infrastructures (IPPI)

L'Initiative présidentielle de promotion des infrastructures (IPPI), qui constitue un jalon décisif, a été adoptée en janvier 2011 par le 16^{ème} Sommet de l'UA afin de contribuer à catalyser les politiques et les mesures de mise en œuvre dans le secteur des infrastructures. Cette initiative s'emploie à la promotion et au parrainage politique des projets d'infrastructures régionaux spécifiques susceptibles d'avoir un impact sur l'intégration économique. L'Initiative présidentielle de promotion des infrastructures a été créée sous les auspices de l'UA et du NEPAD. Cette initiative de haut-niveau, reposant sur le PDIA et le PAA, s'attelle à assurer le parrainage de projets d'infrastructures régionales catalytiques, à travers le leadership et la promotion politiques. Cette initiative offre plus particulièrement une plateforme fort nécessaire pour mobiliser les ressources nationales et étrangères en faveur du développement.

Par conséquent, les dirigeants africains qui ont été identifiés pour faire office de *champions*, auront pour tâche de conférer à leurs projets d'infrastructures la visibilité nécessaire, de faciliter la levée des obstacles et des blocages politiques, d'être aux avant-postes de la mobilisation des ressources en faveur de ces projets ; puis, par la suite, de les appuyer et de veilleront à leur exécution rapide ; et à travers le mécanisme des rapports d'étape présentés

lors des Sommets du Comité d'orientation du NEPAD, de transmettre un rapport sur l'état d'avancement de chaque projet sélectionné.

Projets d'infrastructures régionaux entérinés par le 16^{ème} Sommet de l'UA couvrant les (5) régions de l'UA :

- a. *Tronçons manquants de l'autoroute transsaharienne d'Alger à Lagos et projet de fibre optique d'Alger à Abuja – Algérie*
- b. *Projet routier et ferroviaire Dakar-Ndjamena-Djibouti – Sénégal*
- c. *Projet routier et ferroviaire Corridor Nord-Sud – Afrique du Sud*
- d. *Projet routier et ferroviaire Kinshasa – Brazzaville – République du Congo*
- e. *Projets de gestion des ressources en eau et de transport fluvial et ferroviaire - Égypte*
- f. *Gazoduc Nigeria-Algérie – Nigeria; et*
- g. *Projet TIC transfrontalier à large bande et lien avec le projet de fibre optique au plan continental- Rwanda*

L'IPPI témoigne encore de l'engagement et de la volonté politique des dirigeants africains à poursuivre la promotion de la croissance du secteur des infrastructures. De même, l'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique (AIDIA) récemment adoptée contribuera considérablement à définir les rôles et responsabilités afin de faciliter la mise en œuvre des projets d'infrastructures faisant intervenir plusieurs pays.

Encadré : État d'avancement des projets d'infrastructures identifiés dans le cadre de l'IPPI

Tronçon manquant de l'autoroute transsaharienne – Algérie : *Tronçon manquant de 200 km entre Assamaka (frontière avec l'Algérie) et Arlit au Niger. Le coût total de construction est de 100 millions de dollars US qui ont déjà été engagés par les différents prêteurs ; le gouvernement du Niger devra contribuer à hauteur de 8 millions de dollars US. La construction devrait démarrer en 2013.*

Fibre optique allant de l'Algérie au Nigeria via le Niger – Algérie : **Fibre optique allant de l'Algérie au Nigeria via le Niger – Algérie :** *Il s'agit d'un câble terrestre en fibre optique de 4 500 km allant d'Alger (2 700 km) au Nigeria (850Km) via le Niger (950 km). Une déclaration conjointe a été signée par les trois pays en juin 2010. Le financement de la partie algérienne est déjà en place, et le projet doit démarrer en 2012. L'achèvement et l'exploitation commerciale sont prévus pour 2013.*

Projet route/rail Dakar-Ndjamena-Djibouti – Sénégal : *Une combinaison des autoroutes transafricaines 5 (Dakar à N'djamena) et 6 (Ndjamena à Djibouti) représentant une distance totale de 8 715 km. L'étude de faisabilité est en cours et devrait être parachevée d'ici fin 2011. Selon le rapport d'étape, le tronçon routier manquant sur le corridor Ndjamena - Djibouti est de 1276 km. Le tronçon ferroviaire manquant dans le corridor Dakar-Ndjamena-Djibouti est d'environ 3 871 km. Les études de pré-faisabilité seront parachevées d'ici la fin 2011.*

Gazoduc Nigeria-Algérie – Nigeria :

Un gazoduc de transport du gaz naturel de 4 300 km allant du Nigeria à l'Algérie via le Niger. L'étude de faisabilité a été achevée en 2006. En 2009, la NNPC (Nigeria) et la Sonatrach (Algérie) ont décidé de procéder à un projet de protocole d'accord entre les trois États, ainsi qu'à un accord de coentreprise. Le gazoduc devrait être fonctionnel d'ici 2015.

Projet de pont route/rail Kinshasa – Brazzaville – République du Congo

Il s'agit de la construction d'une route reliant Kinshasa et Brazzaville (RDC et République du Congo) en assurant la continuité du trafic ferroviaire et routier vers la frontière orientale de la RDC et, au-delà, ce qui facilitera les interconnexions ferroviaires et routières en Afrique centrale, orientale et australe. L'étude de faisabilité de la partie routière a commencé en mai 2011 et celle de la partie ferroviaire a démarré en juin 2011. Les deux études devraient s'achever en 2012.

Réseau TIC à haut débit et raccordement à la fibre optique dans les pays voisins – Rwanda :

Une étude est menée actuellement par le Rwanda pour identifier les projets de réseau TIC à haut débit et de raccordement à la fibre optique dans la région nécessitant un « déblocage politique » pour la mise en œuvre.

Projet route/rail pour le corridor Nord –Sud – Afrique du Sud :

L'examen de toutes les études menées dans le cadre du corridor Nord/Sud a été effectué afin de déterminer les problèmes liés à la mise en œuvre des principaux projets dans ce corridor, et en particulier, pour définir un ordre de priorité des projets routiers et ferroviaires.

Projets de gestion des ressources en eau et de transport fluvial et ferroviaire – Égypte :

Des projets seront formulés pour la promotion d'une meilleure gestion des ressources en eau transfrontalières.

Les dirigeants africains ont souligné la nécessité d'un engagement continu des pays, des organisations régionales, des institutions panafricaines concernés et du secteur privé pour faire avancer les projets identifiés. L'exécution de ces projets d'infrastructures devrait avoir un impact considérable et déboucher sur une accélération du développement des infrastructures régionales en Afrique.

Nouer des partenariats pour le développement des infrastructures

Les dirigeants africains, mus par le désir commun de promouvoir un programme de développement appartenant aux africains et piloté par ces derniers, ont, à travers l'Union africaine et son Programme du NEPAD, jeté les bases d'un partenariat axé sur les valeurs et reposant sur des secteurs prioritaires, avec comme objectif principal les infrastructures. En mars 2002 à Monterrey, les pays développés et en développement ont convenu qu'améliorer les infrastructures était essentiel pour une croissance économique durable, éradiquer la pauvreté et créer des emplois. Cet engagement mondial souligne donc, une fois de plus, la nécessité de mobiliser des investissements publics et privés en faveur des infrastructures.

Le PDIA a permis d'imprimer un nouvel élan au développement des infrastructures régionales grâce à ***l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique***. Lors de sa 5^{ème} Conférence ministérielle tenue à Dakar en avril 2011, cette Initiative a exhorté les organisations régionales et internationales à collaborer avec les gouvernements africains sur demande afin d'évaluer, diagnostiquer et lever les obstacles institutionnels, législatifs et politiques, de même que les problèmes liés aux capacités du secteur public qui freinent les investissements dans les infrastructures.

La demande croissante en infrastructures a donné naissance à des initiatives collectives visant à soutenir les efforts des Africains. La Commission pour l'Afrique et le Sommet du G8

de Gleneagles ont réitéré l'importance d'investir dans les infrastructures en Afrique, ce qui a donné lieu à la création du **Consortium pour les infrastructures en Afrique (CIA)**. Ce Consortium basé à la Banque africaine de développement reçoit des contributions de partenaires bi- et multilatéraux en faveur d'initiatives de développement des infrastructures pilotées par les Africains au niveau national et transfrontalier.

De façon plus précise, le CIA vise l'efficacité de l'aide et une meilleure coordination des partenaires, menant des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation afin d'intensifier les efforts, mettre au point de meilleures données et surveiller les ressources sur l'état courant de la fourniture des services, et améliorer les capacités des pouvoirs publics et prestataires de services locaux, en vue d'accroître l'impact global des initiatives menées. Le Consortium pour les infrastructures en Afrique est un signal fort indiquant que les donateurs reconnaissent que maximiser l'efficacité de l'aide passe par une harmonisation et un cofinancement accrus des donateurs en faveur de programmes nationaux de développement des infrastructures axés sur des résultats concrets.

Un certain nombre d'initiatives méritent également d'être soulignées, au nombre desquelles **le projet « Aide à l'investissement dans les infrastructures »**, mis en œuvre conjointement par les Comités d'aide au développement et d'investissement de l'OCDE en collaboration avec le CIA, et qui vise à établir un environnement favorable aux investissements dans les infrastructures en Afrique. Il intervient également pour renforcer les cadres législatifs relatifs aux investissements dans les infrastructures, améliorer la gestion des risques et renforcer les capacités à nouer des partenariats public-privé (PPP).

Plus récemment, la 5^{ème} Conférence ministérielle de l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique tenue à Dakar les 26 et 27 avril 2011, s'est fait l'écho des appels lancés à l'échelle mondiale en faveur d'un nouveau paradigme de développement tenant compte du rôle que la politique d'investissement et les flux de capitaux privés sont susceptibles de jouer pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté. Tout en **reconnaissant** les progrès réalisés par les gouvernements africains en matière de réforme des économies et la nécessité de soutenir le programme de réforme du continent, les délégués à cette Conférence étaient **convaincus** que des réformes structurelles supplémentaires visant à améliorer le climat des investissements étaient essentielles pour rehausser le niveau des investissements nationaux et étrangers, en particulier dans les secteurs des infrastructures et de l'agriculture, ainsi que dans l'économie verte. Ceci ne vient que renforcer les arguments de poids plaidant en faveur de la poursuite de l'appui de la communauté internationale au programme de réforme de l'Afrique, comme pas important pour la mise en œuvre du Consensus de Monterey de 2002 sur le financement du développement.

En outre, le *Fonds pour le climat d'investissement en Afrique (ICF)* est une autre initiative africaine qui abat un travail considérable pour améliorer le climat général des investissements sur le continent. L'ICF est une organisation régie par la demande qui a une structure de partenariats unique et sans précédent réunissant les gouvernements, les entreprises privées et les partenaires au développement, et qui se consacre exclusivement à apporter des améliorations tangibles du climat des investissements en Afrique. L'intérêt pour les services proposés par cette facilité ne fait que croître d'année en année.

En 2010, l'ICF a noué de nouveaux partenariats avec un certain nombre de gouvernements africains et renforcé ses contacts avec ses partenaires actuels. L'ICF collabore à présent avec 13 pays africains et un certain nombre d'organisations régionales. Elle ne mène ses activités dans un pays ou une région que s'il apparaît clairement que les conditions pour une amélioration réussie sont réunies ; ces conditions incluent la présence d'un soutien au plus haut niveau de l'État et un engagement proactif du secteur privé. Elle a ainsi défini les principaux domaines prioritaires qui sont censés avoir un impact maximal sur le climat des investissements. Il s'agit : des droits à la propriété et de l'application des contrats ; des marchés financiers ; de la promotion des infrastructures ; des marchés du travail ; et de la concurrence.

Investissements privés dans les infrastructures

Les pays africains ont fait d'énormes progrès en matière de promotion d'environnements économiques plus stables, et donc un climat des affaires plus prévisible. Reconnaissant que le choix des projets est motivé par les intérêts commerciaux du secteur privé, l'UA lance un appel aux investissements privés dans les infrastructures sur la base des postulats suivants :

- *l'environnement des affaires en Afrique est plus prévisible aujourd'hui et par conséquent, plus favorable à la viabilité financière des projets d'investissement à long terme, notamment dans les infrastructures ;*
- *le risque lié à la demande est essentiellement contrôlé par les autorités qui sont plus responsables et plus disposés à nouer des partenariats avec le secteur privé ;*
- *le risque lié au taux d'intérêt est minime en ce sens que les partenariats public-privé sont généralement à fort levier financier ;*
- *les risques liés au financement et au change ont également été atténués grâce à la libéralisation du secteur financier, y compris le flottement des taux de change ;*
- *les infrastructures constituent une priorité dans les programmes de développement continentiels et nationaux et les besoins d'investissement annuels pour combler le déficit en matière d'infrastructures sont immenses ; et*
- *les institutions de développement continentales et les partenaires au développement africains ont les capacités et la volonté d'apporter l'appui nécessaire, afin d'amener les Etats africains à s'engager dans des investissements à long terme.*

L'investissement dans les infrastructures n'est pas seulement un placement relativement sûr, il est également considéré comme un instrument contracyclique à la disposition des gouvernements. Par conséquent, les pouvoirs publics seront plus qu'heureux d'accueillir de tels investissements. En outre, investir dans les infrastructures est également potentiellement synonyme de retours élevés ; en effet, il existe une faible corrélation avec les autres catégories d'actifs, les revenus sont implicitement liés à l'inflation, les flux de trésorerie sont raisonnablement stables et plus important encore, les projets d'infrastructures portent sur des activités monopolistiques ou quasi-monopolistiques.

Conclusion

Certes beaucoup a été accompli dans le domaine, néanmoins beaucoup reste encore à faire pour que l'Afrique réalise pleinement son potentiel à travers le développement des infrastructures. Tout porte à croire que les opérations du secteur privé rebondissent et que les partenaires non-traditionnels, en particulier la Chine, l'Inde, le Brésil jouent un rôle

croissant dans le soutien aux pays et aux organismes régionaux pour le développement des infrastructures. Toutefois, il y a lieu de consacrer des financements adéquats à l'élaboration des projets. Il est également nécessaire de maintenir la tendance à la hausse des investissements dans le développement des infrastructures constatée récemment. Les pays africains poursuivront les processus de réforme législatives, accéléreront les initiatives transfrontalières, en particulier sous les auspices du PDIA, et renforceront les capacités de la CUA, de l'Agence du NEPAD, des CER et d'autres organisations techniques régionales afin de développer de véritables infrastructures pour l'économie africaine.

De manière générale, le programme de renaissance de l'Afrique est un programme ambitieux qui requiert le soutien actif et constant de la communauté internationale. Les efforts déployés par les Etats ainsi que les organismes régionaux et continentaux pour transformer l'Afrique en économie moderne tirée par la croissance seront une étape positive pour la prospérité mondiale. Certes, la principale responsabilité du développement des infrastructures en Afrique incombe au continent lui-même. Toutefois, un partenariat efficace et inclusif avec la communauté internationale, ce qui inclut le secteur privé, permettra de soutenir l'engagement de l'Afrique à cet égard et de contribuer à l'impact recherché.

Principaux messages

Principaux messages au 17^{ème} Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA) :

- *Réaffirmer que le développement des infrastructures est le catalyseur de la croissance économique en Afrique ;*
- ***l'Afrique est ouverte aux affaires et il est grand temps d'investir dans les infrastructures africaines afin de faire avancer la trajectoire de croissance du continent ;***
- *La détermination sans faille des Etats africains à accélérer les réformes afin de promouvoir les investissements dans les infrastructures en Afrique repose sur des cadres législatifs appropriés pour le développement du secteur privé et les investissements à valeur ajoutée ;*
- *du point de vue de l'Union africaine, les infrastructures constituent un point d'entrée pour la réalisation des objectifs d'intégration régionale. par conséquent, il est primordial de soutenir le renforcement des capacités des CER en vue de la formulation, de la gestion de projets d'infrastructures régionaux et de l'accélération de l'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires liés aux infrastructures ;*
- *Exhorter les partenaires au développement à accélérer leur soutien aux pays africains pour la détermination des réformes supplémentaires nécessaires et leur mise en œuvre, en vue de favoriser la croissance et l'emploi, en particulier dans le secteur des infrastructures ;*
- *Rappeler l'importance de l'appui des partenaires au développement pour les initiatives nationales et continentales de développement des infrastructures, en particulier le PDIA et l'Initiative présidentielle de promotion des infrastructures (IPPI), en plus du soutien qu'ils apportent déjà à la Facilité pour le climat des affaires, au Consortium pour les infrastructures en Afrique et à la Facilité pour la préparation des projets d'infrastructure (IPPF) ;*
- *soutenir le projet « Aide aux investissements dans les infrastructures » promu par l'Initiative NEPAD-OCDE pour les investissements en Afrique qui vise à renforcer les*

capacités nationales et régionales en matière de financement et d'investissement dans les infrastructures ;

- *favoriser la multiplication des possibilités de marchés attribués aux entreprises nationales africaines et aux entreprises locales d'ingénierie, tout en renforçant les capacités des institutions publiques en matière de développement et de maintenance des infrastructures ;*
- *De même, les Etats africains sont déterminés à développer les capacités requises au niveau national pour concevoir et mettre en œuvre des PPP ; et*
- *Donner la priorité aux partenariats public-privé (PPP) et encourager la formulation de projets en coentreprise entre multinationales et entreprises africaines en vue du développement des infrastructures.*

*Commission de l'Union africaine et
Agence du NEPAD
Octobre 2011*

Références

investment in infrastructure and agriculture, Fifth Ministerial Conference, NEPAD-OECD Investment Initiative, 2011

Compte rendu des engagements du G8 et de l'Afrique: 2001-2010 , CUA et APCN

African Governance Report II 2009, UNECA

Assessing Africa-G8 Partnership Commitments: Accountability Report on Africa-G8 Commitments from 2001-2010 – AU Commission and NEPAD Agency

Doing business in a more transparent world – Doing Business 2012, World Bank and IFC, 2011

Infrastructure development in Africa, Development Research Brief, AfDB, 2009

Infrastructure and Economic Growth in Sub Saharan Africa, Kamara, I. B., 2007

Making Africa a better place to do business, Annual report, ICF 2010

Sovereign Wealth Funds & infrastructure investment in Africa: Challenges and perspectives, NEPAD-OECD Africa Investment Initiative (undated)